

Département
Des ARDENNES

ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES

Conseillers de la Communauté
en exercice : 44

EFFECTIF LEGAL : 44

Certifié affiché à la porte de la
Maison de la Communauté
Le 19.04.2023
Convocation faite
Le 05.04.2023

ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse

Séance du 11 avril 2023

Délibération
N°2023-04-070

Affectation des résultats
du Compte Administratif
2022 sur le Budget Primitif
Principal de la Communauté
2023

L'an deux mil vingt-trois, et le mardi onze avril à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2023, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Fabien PRIGNON, Hervé FRANCOITTE, Jean-Marie BARREDA, M^{me} Virginie ROGISSART, MM. Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUX, Mathieu SONNET, M^{me} Liliane PASSEFORT, M. André ESCOBAR, M^{me} Magali CAPLET, MM. Eric GUERINY, Robert ITUCCI, M^{me} Angélique WAUTOT (à partir du point n°2023-04-065), MM Claude WALLENDORFF, Gérard DELATTE, M^{me} Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Antoine DI CARLO, M^{me} Isabelle FABRE, MM. Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M^{mes} Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, M^{me} Brigitte DUMON, M. Jean GUION, M^{me} Evelyne LAHAYE, MM. Gérald GIULIANI, Jacky DEVIN, Fabien BONFILS, Jean-Pol DEVRESSE, M^{mes} Sandrine GUMEZ, Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

Absents excusés : M. Richard CHRISMENT (pouvoir à M. Bernard DEKENS), M^{mes} Angélique WAUTOT (jusqu'au point n°2023-04-064), Jennifer PECHEUX (pouvoir à M. Dominique HAMAIDE), MM. Sébastien PAULET (pouvoir à M. Hervé FRANCOITTE) Philippe RAVIDAT (pouvoir à M. Mathieu SONNET), M^{mes} Laure BARBE, Laëtitia COMPAGNON (pouvoir à M. Fabien BONFILS).

M. Jean-Pol DEVRESSE, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a accepté.

Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.

Vu sa délibération n°2023-04-069 du 11 avril 2023, approuvant les Comptes Administratif et de Gestion 2022 du Budget Principal de la Communauté,

Considérant l'excédent de fonctionnement 2022 qui s'élève à 9 195 849,52 € et l'excédent d'investissement qui s'élève à 583 598,58 €,

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2022 et que le budget 2023 comportait, en prévisions, un virement de la section de fonctionnement (ligne 023) à la section d'investissement (ligne 021),

Considérant l'avis favorable, à l'unanimité, de la Commission des Finances du 06 avril 2023,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **décide** de reporter l'excédent d'investissement de 583 598,58 € en recettes à la section d'investissement,
- * **décide** de reporter les restes à réaliser en investissement à hauteur de 4 006 750,79 € en dépenses et 1 854 725,64 € en recettes,
- * **décide** d'affecter au compte c/1068 « *Excédents de fonctionnement capitalisés* » 1 568 426,57 €,
- * **décide** de reporter l'excédent de fonctionnement disponible de 7 627 422,95 € au compte c/002 « *Excédent de fonctionnement reporté* ».

Pour extrait conforme

Le Président
Bernard DEKENS

